



CNEA DU 16 AVRIL 2019

PROPOSITIONS D'AMENDEMENT du Snec-CFTC, du Spelc et du Sneip-CGT sur les projets de grilles horaires des classes de l'enseignement agricole

Nous, organisations syndicales de l'enseignement privé, aurions voulu être reçues par le cabinet du ministre pour donner notre avis sur l'augmentation des seuils de dédoublement et témoigner de ce que nous vivons quand les seuils ne sont pas appliqués.

Nous aurions aussi apprécié pouvoir en discuter lors d'un groupe de travail issu du CNEA avec tous les partenaires.

La rationalité voudrait que l'on retire ces textes de l'ordre du jour du fait des préjudices que les augmentations de seuils vont engendrer pour les jeunes que nous allons accueillir dans nos établissements et pour les enseignants qui vont dispenser les cours.

Nous allons donc proposer 5 amendements aux membres du CNEA sur les projets d'arrêtés des grilles horaires afin d'atténuer les préjudices qui vont avoir lieu.

AMENDEMENT N°1 sur le « seuil indicatif » concernant TOUTES les grilles horaires :

Nous proposons aux membres du CNEA que la 3^{ème} colonne « seuil indicatif » soit remplacé dans TOUTES LES GRILLES HORAIRES par « seuil plafonné ».

Explication de l'amendement n°1 proposé :

La terminologie indicative implique une possibilité de déroger au seuil. Dans la réalité, nous pouvons témoigner que déroger au seuil se fait toujours à la hausse, très rarement à la baisse.

Quand le dédoublement ne se fait pas aux seuils indiqués, les élèves en pâtissent immédiatement et leurs conditions d'apprentissage ne sont plus efficaces. **Laisser des seuils « indicatifs » va contre l'égalité des chances de réussir dans tous les établissements de l'enseignement agricole.**

A contrario, un seuil « **plafonné** » indique un maximum d'effectif par discipline mais laisse une souplesse, à l'inverse, pour dédoubler avant le seuil, si la classe comporte beaucoup d'élèves à besoins particuliers ou si l'activité pédagogique l'exige.

AMENDEMENT N°2 concernant la précision ajoutée sur les activités pluridisciplinaires dans TOUTES les grilles horaires :

Nous proposons aux membres du CNEA que la précision « * Pluridisciplinarité : les seuils indicatifs ne s'appliquent pas »

soit remplacée dans TOUTES LES GRILLES HORAIRES par : « * Pluridisciplinarité : les seuils plafonnés peuvent ne pas s'appliquer ».

Explication de l'amendement n°2 proposé :

Dans les anciennes grilles, il n'y avait pas de référence au seuil, concernant la pluri. C'était logique car l'organisation de la pluridisciplinarité est très variable en fonction des projets/activités mené(e)s par les enseignants. Si la référence au seuil doit dorénavant apparaître, cela doit être uniquement pour souligner qu'il y a une souplesse possible, pas pour dire qu'il ne s'applique pas du tout.

AMENDEMENT N°3 concernant les grilles horaires des classes de 4/3^{ème} et 2^{nde} de l'EA dont les seuils augmenteraient sauf celui des langues :

Nous proposons aux membres du CNEA que les seuils de 27 et 19 dans les grilles horaires des classes de 4^{ème}, 3^{ème} de l'EA et 2^{nde} soient remplacés par les seuils actuels de 24 pour toutes les disciplines générales, 16 pour les TIM et les sciences et techniques professionnelles et demeure à 20 pour les langues.

Explication de l'amendement n°3 proposé :

Le public *Collège* est le plus fragile de tous : jeunes en échec ou en difficultés d'apprentissage, avec de nombreux troubles DYS et autres besoins particuliers. Les 2^{nde} professionnelle accueillent ces ex-collégiens qui ont besoin d'aménagement et qu'il faut accompagner attentivement si on veut les amener au bac. Les élèves à besoins particuliers représentent, de plus en plus, la moitié des effectifs de 2^{nde}.

Les nouveaux seuils de dédoublement 19/27 sont antinomiques avec ce que les équipes essaient de mettre en place. En effet, ces classes sont plus difficiles à gérer du fait de leur immaturité et "l'éducation" fait partie de la didactique pour les mettre en situation de travail, pour réussir à dispenser son cours.

Pour accompagner ces publics, les scénarios pédagogiques différenciés ou individualisés ne peuvent excéder 24 élèves en discipline générale. Concernant les seuils des TIM et des sciences et techniques professionnelles, les infrastructures et situations pédagogiques ne peuvent pas dépasser 16 apprenants sous peine de mettre en danger les jeunes.

Les lycées agricoles doivent demeurer des 2^{nde} chance pour les collégiens et 2^{nde} qui s'y inscrivent. C'est aussi une partie du vivier qui reste dans nos formations bacs professionnels QUE NOUS DEVONS GARDER et non pas pousser à partir, du fait de classe surchargée.

AMENDEMENT N°4 concernant le seuil de 19 pour les Sciences et techniques professionnelles (STP) dans les grilles horaires des CAPA, bacs et BTS :

Nous proposons aux membres du CNEA que le seuil de 19 dans TOUTES les grilles horaires des classes de CAPA, bacs et BTS soit remplacé par le seuil actuel de 16 pour les sciences et techniques professionnelles.

Explication de l'amendement n°4 proposé :

Dans les filières professionnelles, les jeunes apprennent un métier et sont formés à travers des activités pédagogiques sous forme de travaux pratiques encadrés, ateliers, sorties sur le terrain, utilisations de machines, d'outils ou produits dangereux.

Pour les apprenants comme pour les enseignants, 3 élèves en plus suffisent pour se retrouver en situation de risques ou de danger dans ces situations pédagogiques où les gestes sont en cours d'acquisition, où les outils/produits mal utilisés peuvent avoir des conséquences humaines graves.

AMENDEMENT N°5 concernant le seuil de 19 pour les TIM de 24 en sciences et en ESC dans les grilles horaires des CAPA, bacs et BTSA :

Nous proposons aux membres du CNEA que le seuil de 19 en TIM et le seuil de 27 en sciences et en ESC dans TOUTES les grilles horaires des CAPA, bacs et BTSA soient remplacés par le seuil actuel de 16 pour les TIM et 24 pour les sciences biologiques, physiques et pour l'ESC.

Explication de l'amendement n°5 proposé :

Concernant les TIM, les infrastructures ne disposent pas de suffisamment d'ordinateurs et 2 élèves sur un même outil n'est pas formateur. Concernant les disciplines scientifiques et artistiques, elles nécessitent la mise en place d'expériences, d'activités pratiques ou artistiques, des rencontres avec des professionnels pour donner du sens à ces enseignements. 24 élèves, c'est déjà trop pour mener à bien ces formes de pédagogie active dans ces disciplines, alors à 27, cela deviendra rédhibitoire et générera davantage de cours magistraux.

L'enseignement agricole, tel qu'il est réfléchi et préconisé par l'inspection, est celui du concret, de l'expérimentation en classe, de la confrontation à la réalité. Les élèves et étudiants qui choisissent l'enseignement agricole veulent être formés à l'école par des situations de « learning by doing ». S'ils avaient voulu un enseignement théorique, ils seraient restés dans la filière générale.

Laisser les seuils de ces 4 disciplines à 16 et à 24 est un véritable atout pour nos formations et votre campagne de communication peut faire mouche auprès des publics à conquérir.

Ecoutez-nous !

Pour attirer des jeunes, l'enseignement agricole doit se démarquer du MEN et faire valoir ses atouts. L'aventure du vivant ne peut se décliner que par le maintien de la qualité des enseignements.